

Les membres du conseil de surveillance  
Centre Hospitalier Inter-communal Redon-Carentoir  
8 rue Etienne Gascon  
35600 REDON



A Monsieur Frederic Valletoux,  
Ministre délégué chargé de la Santé et de la Prévention

A Redon, le 12 février 2024

Monsieur le Ministre,

Lors de la séance du Conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal Redon-Carentoir du 5 décembre 2023 ont été partiellement présentées les préconisations du conseil scientifique de l'investissement en santé concernant le projet de nouveau bâtiment hospitalier à Redon. A cette occasion nous, membres du conseil de surveillance avons pris connaissance le jour même par le biais d'un diaporama sommaire de la nouvelle proposition de l'Agence Régionale de Santé Bretagne consistant en une construction, restructuration sur le site actuel, en lieu et place du scénario d'implantation validé par l'ensemble des parties et confirmé par l'ARS par courrier en date du 21 juillet 2022. La présentation qui a été faite en cours de séance ne peut constituer en l'état un projet immobilier crédible. Sa faisabilité n'est pas vérifiée.

A l'occasion de questions orales de parlementaires à l'Assemblée nationale et au Sénat sur le projet immobilier de notre centre hospitalier, respectivement en date du 12 décembre 2023 et du 6 février 2024, les ministres ont indiqué que les conclusions du CSIS avait été accueillies favorablement par le conseil de surveillance.

**Nous, membres du conseil de surveillance réfutons cette affirmation. NON, Le conseil de surveillance n'a pas accueilli favorablement les conclusions du CSIS. Certains points de vue favorables ont été exprimés et d'autres personnes ont pris acte de ce revirement sans pouvoir émettre un avis sur un projet dont la faisabilité n'est pas avérée.**

**A aucun moment au cours de la réunion du 5 décembre un positionnement ferme du conseil n'a été exprimé sur l'hypothèse présentée. Le sujet n'a fait l'objet d'aucune délibération.**

Au contraire nous avons découvert ce jour là ce nouveau scénario, à rebours de tout le travail effectué depuis plusieurs années. Surpris par ce revirement, il nous était impossible de nous positionner. Au demeurant certains d'entre nous ont souligné dès le 5 décembre les incohérences et erreurs incluses dans la présentation. Nous avons formulé au cours de la réunion l'impossibilité de nous positionner dans l'immédiat.

*Courrier des membres du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Redon-Carentoir à Monsieur le Ministre délégué en charge de la santé et de la prévention*

L'Agence Régionale de Santé Bretagne ne peut prétexter à tort d'un accueil favorable du conseil de surveillance pour imposer un scénario qui ne recueille à ce stade pas l'adhésion de l'ensemble de la communauté médicale et soignante, des parlementaires et élus locaux du territoire, et des usagers qui se sont mobilisés massivement le 27 janvier 2024 pour manifester leur mécontentement.

**Nous continuons à exiger que le projet immobilier permette la mise en œuvre pleine et entière du projet médical de l'établissement en maintenant l'ensemble des services existants avec une capacité d'accueil répondant aux besoins du territoire dans un calendrier compact.**

Nous vous prions Monsieur le Ministre de bien vouloir recevoir l'assurance de notre considération distinguée.

Les membres du conseil de surveillance signataires :

- M. Jean Lou Lebrun, représentant de la commune d'Allaire
- Mme Anne Mainguet-Grall, représentante du conseil départemental d'Ille et Vilaine
- M. Jean François Mary, président et représentant de Redon agglomération
- M. Franck Pichot, représentant de Redon Agglomération
- M. Thierry Poulain, maire de Rieux, personnalité qualifiée
- M. Claude Jouen, maire de Carentoir, personnalité qualifiée
- M. Patrick Motte, personnalité qualifiée représentant des usagers.
- M. Fabrice Le Roux, représentant des organisations syndicales (syndicat CGT)
- Mme Sophie Evain, représentante des organisations syndicales (syndicat CFDT)
- Mme Mathilde Hignet, députée de la 4<sup>ème</sup> circonscription d'Ille et Vilaine